Ventes Leboncoin : suis-je imposable ?

Par Lucasdrxn

Bonjour,

Contexte :
Je un suis étudiant bac+2 dans une situation financière délicate. A côté de mes études je passe du temps à développer des compétences dans le graphisme (notamment 3D, animation..).
Je souhaite encore progresser, mais l'activité demande un ordinateur performant et donc très cher pour moi.

Pour cette raison j'ai mis en vente il y a un an mon vieil ordinateur pour en acheter un nouveau. J'ai à nouveau mis en vente mon ordinateur, cette fois-ci à un prix supérieur à celui auquel je l'avais acheté (car initialement je ne l'avais pas acheté cher).

Questions :
J'en suis venu à me demander où était la frontière entre vendeur particulier et vendeur professionnel imposable.
J'ai vu notamment que chaque site de vente d'occasion notifiaient le fisc si l'utilisateur remplissait 2 conditions :
- Des montants totaux s'élevants à plus de 3000?
- Un nombre de transactions supérieur à 20
=> 1ère confusion : Certains sites disent que le rapport est envoyé au fisc si les 2 conditions sont réunis, d'autres disent que c'est le cas seulement si l'une des 2 conditions est remplie.
=> 2ème confusion : Les montants sont-ils la somme des gains lors des ventes ? Le montant des ventes moins celui des achats ? La somme des montants d'achat et vente en valeurs absolues ?

=> Ne pas remplir ces 2 conditions est-il synonyme de ne pas être imposable ?

=> La durée séparant les achats/ventes compte-t-elle ? Doit-on nécessairement vendre à un prix moins/plus cher à celui d'achat ?

Merci beaucoup et pardon si mes questions peuvent-être idiotes ou postées dans la mauvais catégorie.

Par ESP

Bonsoir
La vente de votre ordinateur, ne sera jamais imposable.
Les personnes visées sont celles qui font du commerce en utilisant les sites de vente en ligne.

Par Lucasdrxn

Bonsoir, merci pour votre réponse.
J'étais cependant intrigué : je me demandais ce qui permettait de déterminer si on l'on risquait d'être imposable ou pas.

Exemple : Si je m'amusait à chaque fois à revendre l'ordinateur pour en acheter un nouveau plus performant sans excéder les 3000e et les 20 transactions. Serais-je imposable ? Si oui, où serait la limite pour que je ne le soit pas ?

Par ESP

Le plus important à retenir est que si le vendeur a acheté ou fabriqué des biens en vue de les (re)vendre sur une plate-forme, le montant des recettes est imposable et doit être déclaré.